



**Séance du 29 avril 2021**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-et-un le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de PLOUASNE dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUGAN Michel, Maire.

En exercice : 19 Présents : M. DAUGAN. SIMONET. Mmes. BOUCHET. DAUGAN. GESFEROIS. ROBERT. BORDEAU. PRECHOUX. MOMEUX. TIPPING. HOUITTE. M. GALLEE. BAZY. CRETТАZ. GALLAIS. RIGOLLE. HAMONET. CHATAIN. MENIER.

Présents : 18 puis 19 (M. GALLEE arrive pour la délibération N°14

Votants : 19 Absent : M. GALLEE jusqu'à la délibération n° 13 incluse (pouvoir donné à M. CRETТАZ)

Date de la convocation :

Le 23 avril 2021

Secrétaire : M. MENIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h08

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2021

### **Accueil itinérant des services publics : création d'un emploi permanent adjoint administratif au 7 juin 2021 – DHS 35H**

Dans le cadre de la mise en place du service accueil itinérant des services publics, dans l'attente de la labellisation France Service Itinérance et faisant suite à la création du service Aide et accompagnement aux démarches administratives (délibération n°19-09-2020 du 24/09/2020), Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent à compter du 7 juin 2021 au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF fonction animateur-trice pour une DHS de 35H. Cet emploi pourrait dans un premier temps être occupé par un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3° 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 étant donné qu'il s'agit d'un nouveau format de service (itinérance) la fréquentation n'étant donc pas encore connue aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'**unanimité**

-**VALIDE** la proposition de créer un emploi permanent à compter du 7 juin 2021 au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF fonction animateur-trice pour une DHS de 35H.

-**VALIDE** le principe du recours à un contractuel dans un premier temps.

-**METS** à jour le tableau des effectifs de la commune.



**Séance du 29 avril 2021**

**Accueil itinérant des services publics : équipement informatique du camping-car**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour les ordinateurs portables et les écrans du camping-car.

Fournisseur	Equipement	quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix total TTC	disponibilité
Portable.org	Ordinateur portable Lenovo	2	1 199,00 €	2 398,00 €	2 877,60 € + 82,80 € Port	Sous 10 jours
Exig	Ordinateur portable HP	2	909,00 €	1 818,00 €	2 181,60 € + 72 € forfait prépa	1 <sup>ère</sup> quinzaine de juin
Exig	Ordinateur portable Lenovo	2	756,00 €	1 512,00 €	1 814,40 € + 72 € forfait prépa	Pas d'info à ce jour
Portable.org	Ecran Samsung	2	159,00 €	318,00 €	381,60 €	Sous 10 jours
Exig	Ecran Iiyama	2	99,17 €	198,34 €	238,01 €	Dispo en stock

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis de la société Majuscule pour l'achat d'un scanner au prix de 132,33 € HT soit 158,79 € TTC et d'un disque dur externe pour 57,5 € HT soit 69 € TTC. Cette société propose les meilleurs tarifs avec une livraison dans les délais souhaités.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

**-CONFIRME** la proposition de Monsieur Le Maire de valider les devis de la société Exig concernant la fourniture de 2 ordinateurs portables pour la somme de 1818,00 € HT soit 2181,60 € TTC et 72 € de forfait de préparation ainsi que de 2 écrans pour la somme de 198,34 € HT soit 238,01 € TTC.

**-CONFIRME** la proposition de Monsieur Le Maire de valider le devis de la société Majuscule pour l'achat d'un scanner au prix de 132,33 € HT soit 158,79 € TTC et d'un disque dur externe pour 57,5 € HT soit 69 € TTC.

**-PREVOIT** les crédits nécessaires en investissement au compte 2183.

**Accueil itinérant des Services Publics : équipement de fonctionnement du camping-car**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis de Majuscule concernant la fourniture de l'équipement de fonctionnement du camping-car pour l'accueil itinérant des Services Publics, à savoir :

-2 Bras écrans simples : 146,88 € HT soit 176,26 € TTC ;

-2 Présentoirs muraux : 128,40 € HT soit 154,08 € TTC ;

-Bouilloire : 19,19 € HT soit 23,03 € TTC ;



**Séance du 29 avril 2021**

- Four micro-ondes : 115,16 € HT soit 138,19 € TTC ;
- 2 lots de 2 chaises pliantes : 125,98 € HT soit 151,18 € TTC ;

Soit un montant total HT de 535,61 € HT, 642,74 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- CONFIRME** la proposition de Monsieur Le Maire valider le devis de Majuscule concernant la fourniture de l'équipement de fonctionnement du camping-car pour l'accueil itinérant des Services Publics pour un montant total HT de 535,61 € HT soit 642,74 € TTC.
- PREVOIT** les crédits nécessaires en investissement au compte 2188.

### **Rénovation de l'installation d'éclairage public Rue Du Guesclin par le SDE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis du SDE concernant la remise en état du réseau Rue Bertrand Du Guesclin (Kitilum sur FA0226, plan disponible à la mairie) pour un montant de **272,16 € TTC** dont **163,80 € TTC** à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- VALIDE** la proposition d'accepter le devis du SDE concernant la remise en état du réseau Rue Bertrand Du Guesclin pour un montant de **272,16 € TTC** dont **163,80 € TTC** à la charge de la commune.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents.
- PREVOIT** les crédits nécessaires au fonctionnement au chapitre 11 compte 615232.

### **Projet d'extension du réseau électrique, Parcelle AB 261, rue de la Fontaine St Jacques et mise en place d'une convention PUP**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du chiffrage des travaux d'extension des réseaux électriques de la parcelle située rue de la Fontaine St Jacques cadastrée AB 261, appartenant à Mme Leslie KARL.

Conformément à son règlement financier, le Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage, facture pour ces travaux une contribution de :

1166 euros (forfait) + 90m (réseau à construire) X 48 euros/mètre = **5 486 euros**.

Monsieur le Maire précise que les travaux proposés par le SDE seront validés par la Mairie à condition que le propriétaire de la parcelle ci-dessus mentionnée, accepte et signe la convention de Projet Urbain Partenarial et s'engage à régler à la commune la somme de 5 486 €. Les frais de branchement étant à sa charge et facturés directement par le prestataire.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- AUTORISE** le projet basse tension pour l'alimentation en électricité de la parcelle située rue de la fontaine St Jacques, cadastrée AB 261 appartenant à Mme Leslie KARL.



**Séance du 29 avril 2021**

- CONFIRME** la mise en place d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec Mme Leslie KARL.
- ACCEPTE** le versement au Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage des travaux, une participation **de 5 486 euros**.
- CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget en investissement.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions PUP et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Constitution servitude**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la vente KEHREN/GUICHAOUA, il est nécessaire d'accorder une servitude de passage, réelle et perpétuelle à la parcelle cadastrée AB n°75 (fonds dominant) par la parcelle AB n°76 (fonds servant) appartenant à la commune, depuis la rue accédant au lotissement de la Fontaine St Jacques.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires actuels et successifs du fond dominant, ayants droits et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités. Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de cinq (5) mètres.

Le propriétaire du fonds servant entretiendra à ses frais exclusifs le passage de manière qu'il soit normalement carrossable en tout temps par un véhicule particulier. Le bénéficiaire déclare toutefois que l'éventuel revêtement serait à sa charge, la commune n'ayant pas l'intention d'effectuer un aménagement.

En outre, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit du fonds dominant, ce qui est accepté par son propriétaire, un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux usées, potables et d'électricité et autres réseaux divers.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de quatre (4) mètres. Elle sera construite aux frais du propriétaire du fonds dominant aux normes actuellement en vigueur. Le propriétaire du fonds dominant l'entretiendra à ses frais exclusifs.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'accorder une servitude de passage et un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux usées, potables et d'électricité et autres réseaux divers à la parcelle cadastrée AB n°75.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- ACCEPTE** la proposition de Monsieur Le Maire d'accorder une servitude de passage et un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux usées, potables et d'électricité et autres réseaux divers à la parcelle cadastrée AB n°75.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



**Séance du 29 avril 2021**

**Enquête publique – « Les Champs Thieubry » : déclassement et classement dans la voie privée de la commune en vue d'aliénation**

Vu le projet de déclassement d'une partie d'un chemin communal et d'une cour communale, sis « Les Champs Thieubry », en vue de leur classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de leur aliénation, établi par Monsieur Le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28/01/2021, décidant le lancement d'une enquête publique,

Vu l'arrêté du Maire en date du 20/02/2021 prescrivant l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du chemin communal et d'une cour communale aux « Champs Thieubry » en vue de leur classement dans le domaine privé de la commune et de leur aliénation dans le cadre d'une vente en faveur de M. et Mme FOISNEL-HULL.

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 20/03/2021 au 10/04/2021 inclus, avec une observation inscrite sur le registre : consultation du dossier par une administrée.

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur, et son « avis favorable au projet de déclassement d'une partie d'un chemin communal et d'une cour communale aux « Champs Thieubry », en vue de leur classement dans le domaine privé de la commune dans le but de leur aliénation (sur la section cadastrale E au lieu-dit « Les Champs Thieubry ») »,

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à la majorité 15 voix pour, 4 abstentions**

- PREND ACTE** de l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur.
- DECIDE** de classer cette partie du chemin communal et cette cour communale dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation.
- AUTORISE** la vente d'une partie du chemin, à 0.50 euros le m<sup>2</sup>, et de la cour à 0.50 euros le m<sup>2</sup>.
- RAPPELLE** le principe de laisser à la charge du demandeur la totalité des frais afférents à cette cession (enquête, géomètre et notaire).
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.

**Nettoyage et traitement de la toiture de la cantine**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis de l'entreprise Eco-net, seule entreprise à avoir répondu à la demande de prix, pour le nettoyage et traitement de la toiture de la cantine pour un montant de 500 € HT soit 600 TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, **à l'unanimité**

- CONFIRME** la proposition de valider le devis de l'entreprise Eco-net, pour le nettoyage et traitement de la toiture de la cantine pour un montant de 500 € HT soit 600 TTC.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au fonctionnement au chapitre 11 compte 615221.



**Séance du 29 avril 2021**

**Subventions aux associations**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter pour l'année 2021 le montant des subventions aux associations.

ASSOCIATIONS	Subventions accordées				
	2018	2019	2020	2021	
<b>ACAS</b>	1 000	1 000	0	0	
<b>Ami du Téléthon</b>	150	150	150	150	
<b>APE Ecole Publique</b>	550	550	550	550	
<b>APEL Ecole Privée</b>	550	550	550	550	
<b>Asso Bretagne Evènements</b>	300	300	0	0	
<b>Asso Plouasnaise des Bout'Chous</b>	300	300	300	300	
<b>Association des Donneurs de Sang</b>	50	0	100	50	50 €/an report de 2019
<b>Bibliothèque Municipale</b>	1 966.64	2 206.98	2 206.98	2 206.98	Base de 1809 hab
<b>Cercle Culturel Rance Linon</b>	100	100	100	100	
<b>Chasse</b>	335	335	335	335	
<b>CHŒUR ET JARDIN</b>	150	0	0	0	
<b>Club de la Bonne Humeur</b>	350+300	350	350	350	
<b>Comité des Fêtes</b>	1 000	1 000	1 000	1000	
<b>CRC (Création, Rencontres, communication)</b>	150	150	150	150	
<b>Dojo de Plouasne</b>		900	500	500	
<b>Ecole de piste</b>	0	0	0	0	
<b>Ev'ydanse</b>	300	300	300	300	
<b>FNACA</b>	220	220	220	220	
<b>FOURMIS Soli'terre</b>		100	100	300	
<b>Foyer Socio éducatif Collège</b>	550	550	550	550	
<b>Gymnastique EPMM</b>	300	300	300	300	
<b>KIWANIS</b>	100	100	0	100	
<b>Moto Club Dinannais</b>	200	0	400	200	200 €/an report de 2019
<b>Plouasnad en scène</b>	150	150	150	150	
<b>Plouasnaise dart's</b>	250	250	250	250	



**Séance du 29 avril 2021**

<b>Secours Catholique</b>	0	50	50	50	
<b>Secours Populaire</b>	50	50	50	50	
<b>Union Sportive Plouasne – St Juvat</b>	3 000	3 000	3 500	3 500	
<b>UNSS du Collège</b>	100	0	200	100	100 €/an report de 2019
<b>Utilisons nos mains</b>	250	0	600	250	250 €/an report de 2019
<b>Plouasne en folie</b>			300	500	
<b>Jeunes Sapeurs Pompiers</b>				200	
<b>TOTAL</b>	<b>11821.64 €</b>	<b>12 961.98 €</b>	<b>14 981,98€</b>	<b>13 261.98 €</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité

-**VALIDE** les subventions 2021 aux associations selon le tableau supra, et demande que soit précisé aux associations qu'en l'absence de bilan d'activités, il n'y aura pas de subvention versée.

### **Lotissement des Mares : vente TVA sur marge**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis un terrain à bâtir référencé section G n°702, 703 et 704 lieu-dit Le Bourg à PLOUASNE d'une contenance totale de 1ha63a59 ca (16359 m<sup>2</sup>) et une parcelle de terre référencée section G n°644 lieu-dit le Pré de Balancon à PLOUASNE d'une contenance totale de 4a37ca (437m<sup>2</sup>) dans le but de créer un lotissement et de revendre les terrains constructibles.

L'article 268 du code général des impôts prévoit que, pour la livraison d'un terrain à bâtir, ou une opération mentionnée au 2° du 5 de l'article 261 du code général des impôts pour laquelle a été formulée l'option prévue au 5°bis de l'article 260 du code général des impôts (livraisons d'immeuble achevés depuis plus de 5 ans), si l'acquisition par le cédant n'a pas ouvert droit à déduction de la TVA, la base d'imposition est constituée par la marge.

La mise en œuvre de ce régime dérogatoire au principe selon lequel la TVA est calculée sur le prix total suppose nécessairement que le bien revendu ait une qualification juridique identique au bien acquis.

Dès lors, deux conditions sont nécessaires à satisfaire pour taxer la cession de terrains à bâtir sur la marge :

- Le terrain doit avoir été acquis avec la même qualification juridique et identifié comme tel ;
  - Le terrain à bâtir ne doit pas avoir ouvert droit à déduction de TVA lors de son acquisition ;
- Le fait que le terrain ait été divisé en plusieurs lots après son acquisition est sans incidence.

Etant donné que les conditions sont réunies pour la vente des terrains du lotissement des Mares, Monsieur Le Maire, rappelant que le prix de vente du terrain a été fixé à 49 €TTC le m<sup>2</sup> par délibération 01-03-2021 du 25 mars 2021, propose au Conseil Municipal d'appliquer la TVA sur marge sur les ventes de tous les lots du lotissement des Mares, durant toute la période nécessaire à la vente de l'ensemble des terrains du lotissement des Mares.



**Séance du 29 avril 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité

**-RAPPELLE** le prix de vente du terrain à 49 € TTC le m<sup>2</sup>.

**-VALIDE** le principe d'appliquer la TVA sur marge sur les ventes de tous les lots du lotissement des Mares, durant toute la période nécessaire à la vente de l'ensemble des terrains du lotissement des Mares.

### **City Park : filet pare-ballons**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un comparatif de devis pour le filet pare-ballons destiné au City Park. Ceux-ci sont en **polyéthylène**, fil câblé noué **2.5mm** et **mailles de 100 et 145mm**.

Société	Prix /m <sup>2</sup> TTC	Prix pour 3mx50m TTC
SPS filets (Bretagne) en 2,5mm tressé	1,64 €	246,60 €
La fabrique à filet en 2,5 mm tressé	1,76 €	251,37 € (-5%)
La fabrique à filet en 2 mm noué	1,51 €	226,80 €
S Club Shop (Made in France) en 2,5 mm	1,50 €	225,00 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis de S CLUB SHOP pour un montant total TTC de 225,00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à l'unanimité

**-ACCEPTE** la proposition de valider le devis de de S CLUB SHOP pour un montant total TTC de 225,00 €.

**-PREVOIT** les crédits au fonctionnement au compte 60632.





**Séance du 29 avril 2021**

**Parcours sportif**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes propositions pour la création du parcours santé et sportif selon le tableau ci-dessous :

**Devis comparatifs Parcours Santé**

Société	Avantages	Inconvénients	Matériel seul	La pose
MEFRAN collectivité	Matériel pro Homologué	Prix Non livré Éléments non demandés	4 215 € HT <b>5 058 € TTC</b>	5 166,00 € HT <b>6 199,20 € TTC</b>
Réseau Pro + Mine de fer + Idéa Bois	Prix Sur mesure	Non homologué	315,00 TTC + 215,87 TTC + 1027,00 € TTC <b>1 557,87 € TTC</b>	/
Bretagne Matériaux + Mine de Fer + Idéa bois			336,90 € TTC + 215,87 € TTC + 1027,00 € TTC <b>1 579,77 € TTC</b>	/

<https://www.idea-bois.com/cat-rondins-bois-autoclave-155.htm>

A prévoir : Grand panneau + 12 petits panneaux explicatifs

Société	Prix grands panneaux	Prix 12 petits panneaux
MEFRAN collectivité	1 116 € HT soit 1 339,20 € TTC	93 € HT / unité soit 1 116 € HT soit 1 339,20 € TTC
RONDINO	800,00 HT soit 960 € TTC	

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les solutions suivantes :

- Achat de fournitures chez Réseau Pro/Mine de fer/Idéa Bois pour 1 557,87 € TTC
- Achat grand panneau chez RONDINO pour 960,00 € TTC
- Achat 12 petits panneaux chez MEFRAN COLLECTIVITE pour 1 339,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée, à la majorité 17 voix pour, 2 abstentions

- VALIDE** la proposition de M. Le Maire de retenir les solutions ci-dessus énoncées.
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget en investissement.
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires.



**INFORMATIONS DIVERSES :**

Le démarrage des travaux de la place de l'église est prévu pour le jeudi 6 mai 2021. En liaison avec le maître d'œuvre, tout sera mise en œuvre pour permettre au bar « Le Refuge » de proposer une terrasse dès l'autorisation d'ouverture gouvernementale.

Une réunion pour la reprise des travaux de finition de la rue Letellier est programmée le jeudi 6 mai 2021.

Le troc plantes annuel aura lieu le 29 mai 2021.

Les volontaires pour tenir une permanence pour les élections départementales et régionales les dimanche 20 et 27 juin 2021 peuvent se faire connaître à la mairie.

La séance est levée à 22H26.